

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mars 2023

Délibération n°2023/044

L'an deux mille vingt-trois, le 23 mars à 18H15, les membres du Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Roland DRAVET, Maire.

Étaient présents : Mrs Roland DRAVET, Alain EYNARD-VERRAT, Serge GAUDET, Mme Dominique HAZUCKA, Mrs Michel LEGER, Vincent MAITRE, Pascal PESSOZ, Mmes Elodie POZIN-ROUX, Anne-Marie ROCHE, M. Franck ROCHE

Était absent : M. Damien BLANC

Convocation du : 17 mars 2023 - Affichage du : 17 mars 2023

Nombre officiel de Conseillers : 15

Conseillers en exercice : 11

Conseillers présents : 10/ Conseillers représentés : 0

Mme Anne-Marie ROCHE a été élue secrétaire de séance.

SOUS-PRÉFECTURE
D'ALBERTVILLE

30 MARS 2023

RÉCÉPISSÉ

**OBJET : SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) –
Mission de la Société LABEL'EAU**

Conformément à l'article L. 2224-8 du CGCT et à l'arrêté du 27/04/2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif, le SPANC doit effectuer :

- Dans le cas des installations neuves ou à réhabiliter, un examen préalable de la conception joint, s'il y a lieu, à tout dépôt de demande de permis de construire ou d'aménager,
- Dans le cas des installations neuves ou à réhabiliter, en une vérification de l'exécution comprenant sur la base de l'examen préalable de la conception de l'installation et lors d'une visite sur site effectuée avant remblaiement,
- Dans le cas des autres installations, en une vérification du fonctionnement et de l'entretien (dans le cadre contrôle périodique ou d'une vente).

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal l'obligation faite à la Commune d'assurer le service public d'assainissement non collectif (SPANC). En l'absence de service dédié, il est possible d'avoir recours à un prestataire extérieur.

Monsieur le Maire présente la proposition tarifaire du cabinet LABEL'EAU sur les prestations réalisées pour la Commune de MONTAGNY pour l'année 2023 et informe les membres du Conseil municipal que ces tarifs restent inchangés par rapport à l'année 2022

DESIGNATION	PRIX UNITAIRE HT (TVA 10%)
Contrôle de bon fonctionnement	
Intervention ponctuelle programmée à l'avance	150.00 €
Intervention ponctuelle en urgence	250.00 €
Intervention groupée (mini 10 installations) programmée à l'avance	100.00 €

Contrôle de conception	
Avis délivré pour certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager ou demande ponctuelle	150.00 €
Avis supplémentaire	50.00 €
Contrôle de réalisation	
Visite in situ, rédaction rapport	150.00 €
Visite supplémentaire (contre-visite en cas de modifications à apporter)	50.00 €
Réunion ponctuelle de travail, d'information, de conseils à la mairie	150.00 €
Réunion publique d'information (présentation du service, diaporama)	470.00 €
Infos, conseils, assistance technique pour les particuliers avec déplacement sur le terrain	150.00 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

APPROUVE la proposition de la Société LABEL'EAU pour l'année 2023 ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget d'exploitation 2023 du Budget Eau et Assainissement ;

AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture d'ALBERTVILLE le* **30 MARS 2023**

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Roland DRAVET



SOUS-PRÉFECTURE
D'ALBERTVILLE

30 MARS 2023

RÉCÉPISSÉ

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif Grenoble dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (2 place de Verdun 38000 GRENOBLE ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.